

Détergent dégraissant auto moussant, pour surfaces et matériels en élevage

COMPOSITION

Agents de surface anioniques, Agent de surface non ionique, séquestrant

PROPRIÉTÉS

DETERSTORM NF est un détergent dégraissant concentré soluble avant et après lavage, qui permet:

- une bonne qualité et tenue de mousse, particulièrement sur les murs verticaux
- un fort pouvoir décapant avec des résultats de nettoyage unique
- une optimisation de l'action du désinfectant
- une économie de temps et d'eau sur les opérations de décapage

DETERSTORM NF est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE n° 834/2007.

UTILISATION ET MODE D'EMPLOI

Dégrossir, puis appliquer DETERSTORM NF au canon à mousse.

En fonction de la nature des parois et du niveau de souillure, diluer le produit de 2 à 3%.

Prévoir 0,3L de solution par m². Laisser agir 15-20 min puis rincer.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI



Contient du 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol, Alkylpolyglycoside en C8-10, Hydroxyde de sodium, Lauramine oxyde/Myristamine oxyde, Sulfonate d'oléfine sodium

DANGER

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

CONSEILS DE PRUDENCE

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

Produit autorisé pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec les denrées alimentaires en conformité à l'Arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 8 sept 1999. Produit réservé aux professionnels. Usage industriel.

PRÉSENTATIONS

Bidon de 5 litres, 25 litres et Fût de 200 litres

